

Conseil municipal du 15 mai 2024

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Claire Duverger

1 – Information Plan Communal de Sauvegarde

Christine PIOTTE présente les différents éléments du Plan Communal de Sauvegarde, c'est une obligation légale pour les collectivités locales et le PCS est approuvé par arrêté municipal.

Aléas naturels : - Tempête/vent violent
- Séisme : risque faible
- Inondations : risque faible

Aléas technologiques : - Conduite de gaz ; - Transports de produits dangereux

2 - Commission urbanisme

DP 24B0019 : Monsieur Verne au 193 allée du pré joli : Réalisation d'un mur de clôture en limite de parcelle & installation d'un portail

DP 24B0020 : Monsieur Dussolin au 200 allée pré joli : clôture grillage rigide sur support béton (hauteur totale 1,80 m)

DP 24B0021 : Vincent Curt au 623 route de Bourbouillon : implantation 6 panneaux photovoltaïques sur dépendance

DP 24B0022 : Benoit Ciclet au 1 allée des Epis : extension du bucher : environ 6m2

DP 24B0023 : Benoit Ciclet : installation de panneaux solaires

DP 24B0025 : Romain Couvez au 240 allée du Pré Joli : clôture panneaux rigides

Révision du PLU : réunion du 24/04/2024 (en présence de GBA & du Cabinet AUa)

Réflexions concernant le PADD : Disponibilité foncière, dents creuses & possibilités de divisions parcelles

Consommation possible en 2023 : 4,7 ha (les surfaces concernant les projets Pochon, Taponard, Convert sont à déduire). Les éléments du SCOT sont à prendre en compte.

3 - APD (avant-projet définitif) Pôle socio culturel

* coût HT de construction (y compris logement 70 000 € HT) : 484 320 €

* coûts annexes dont maîtrise d'œuvre et ingénierie agence départementale (dont montant affecté à la révision des prix et imprévus de 43 000 €) : 123 630 €

* coût total prévisionnel HT : 607 950 €

* coût prévisionnel total TTC : 729 540 €

Le Conseil municipal valide l'APD et l'avenant 1 concernant la MOE confiée à M. PASDELOUP Architecte DPLG et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer les demandes de subventions et participations diverses.

4 – Rectification attribution compensation GBA 2024

Attribution de compensation versée par GBA : constatation de la répartition du fonds de solidarité et l'attribution supplémentaire de 9 636.25 € pour 2024.

5- Etude de devis

5.1 Projet pôle socio-culturel :

Situation du mur entre la parcelle communale et la propriété Saint Cast : le devis pour délimitation et bornage a été validé auprès du Cabinet MAGNIEN pour un montant TTC de 1141,60 €.

Accord devis ADTEC d'un montant de 1236€ pour le diagnostic du réseau assainissement ;

5.2 Parc de jeux square des magnolias : devis PLAYGONES comprenant 1 structure city stade de 20 X 10m + jeux pyramide & cabane perchée : 102 000 TTC sans la plateforme ; (en attente de subventions)

5.3 Panneau de présentation de la commune réalisé par SFX (94€20) pour la délégation des Saint André ;

6 – Décision taxation logements vacants

Rencontre avec l'inspecteur des finances Monsieur Lemonon pour nous informer de la possibilité de mettre en place une taxe sur les logements vacants, taxe d'habitation de 14 % sur un logement vacant de + de 2 ans.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer cette taxe à compter du 01/01/2025.

7- Décision placement fonds disponibles

Situation financière et gestion saine, néanmoins la vigilance doit rester de mise sur les dépenses de fonctionnement.

Concernant les recettes, le seul moyen de les adapter à l'inflation est de prévoir des augmentations régulières des taux de fiscalité locale. A noter, une augmentation mécanique du montant des taxes de 2 à 3% sur l'exercice 2024 en raison de l'inflation.

Les communes peuvent désormais effectuer des placements financiers sur un compte à terme géré directement par la DGFIP : la délibération qui autorise la commune à ce placement doit s'appuyer sur une raison légitime ex : décalage de travaux. Placement de 1 à 12 mois libérable à tout moment.

8- Adhésion au Groupement de commande du SIEA pour l'installation de bornes électriques

Le SIEA propose un groupement de commande pour l'implantation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques. Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande du SIEA et donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention et les documents annexes (Possibilité d'installer une borne en 2025).

9 – CR réunions commissions & syndicats

Voirie :

Remplacement de la canalisation d'eau potable sur le chemin de Pontet programmé début 2025 : les travaux de voirie prévus sont reportés.

Syndicat VRVJ : Réception des travaux de renouvellement canalisation d'eau potable à Veillère ;

Mise en place des panneaux d'interdiction de stationner en limite du Domaine des Coquelicots & le Chemin des Ecoliers ;

La CUMA doit faire les accotements cette semaine ;

Après le gros épisode pluvieux, problèmes signalés au Clos des Vavres : les pompes de relèvement n'abondent pas et au Domaine de La Geno : 2 garages inondés, l'eau qui s'est approchée des logements ;

La commission voirie doit se réunir pour étudier des solutions d'amélioration.

Communication : Lors du prochain conseil, photo de chaque élu pour le site internet.

10 – Divers

10.1 Financement du défibrillateur pour 1200,44 € : DM 1.2024 pour virement de crédits au c/ 2158 ; Accord du Conseil.

10.2 Suite à la consultation pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque citoyenne sur la toiture de la salle des fêtes, le Conseil retient l'offre de Bresse Energies Citoyennes et donne pouvoirs au Maire pour signer les documents liés à ce dossier.

10.3 Bureau de vote du 9 juin 2024

8H - 10H30 : Véronique Molard-Parizot / Magali Gracio / Pierre-Yves Chanel

10H30 - 13H : Christine Piotte / Marie-Laure SILLANS / Jérôme Gaillardon

13H - 15H30 : Jean Marc Favier / Johanna Falconnet / Jonathan Beaudoin

15H30 - 18H : Bernard Quivet / Bernard Bridon / Nathalie Baudet

11- Calendrier

Inauguration du préau : 17 mai à 18 h

Commission urbanisme : le 23 mai à 20 h

Commission voirie : le 25 mai à 9 h

Réunion CCAS : le 29 mai à 18 h

Réunion fête de la musique : le 7 juin 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures, la prochaine réunion est prévue le 10 Juin 2024.